

#59

DU CÔTÉ DE
FLOIRAC

AASF
LE DÉBROUSSAILLAGE
DES CHEMINS COMMUNAUX

Journal d'information locale



**LES LIEUX-DITS
DE FLOIRAC**

**LA MAISON
DES MARTINEAU**
Un exemple d'autonomie
énergétique



Carnaval de Floirac, 25 février 2012.



Fontaine de Manen.

LE FRELON ASIATIQUE

LES ANIMATIONS
PRÉVUES PAR L'AASF
ET AUTRES NOUVELLES
DE FLOIRAC

PRINTEMPS/ÉTÉ 2012

Contact : domikandel@gmail.com

ÉDITO



Comme à l'accoutumée, « *Du côté de Floirac* » vous présente, dans son nouveau numéro, le mot du maire suivi d'extraits des CR des Conseils Municipaux. Vient ensuite un article sur les lieux-dits de Floirac qui mérite une édition illustrée (nous y songeons !), puis une réflexion sur une maison autonome à Floirac. Vous pourrez ensuite constater que les associations de Floirac sont toujours très actives, puis lire la mise en garde contre le frelon asiatique, les blagues de Janine, les astuces de Geneviève, les recettes d'Annie et les annonces, tout un programme !

■ LE COMITÉ DE RÉDACTION

CARNET DE FLOIRAC

DÉCÈS

JEAN-PIERRE DELAIR

Est décédé le 21 novembre 2011

VÉRONIQUE FREUND

Nous avons appris le décès en région parisienne de Véronique FREUND, plus connue sous le pseudonyme de Véra. Elle est décédée le 8 février dans sa 94ème année, dans une maison de retraite de l'Île de France. Elle venait tous les étés à Floirac et allait très souvent se baigner dans la Dordogne, nous avons beaucoup de plaisir à la rencontrer.

■ Ch. Lyautey

SOMMAIRE

Le carnet de Floirac	p. 2
ÉDITO	p. 3
Le mot du maire	pp. 4-5
Les CR du Conseil Municipal	pp. 6-11
Les lieux-dits de Floirac	pp. 12-18
Gare au frelon ! & Mamans-Enfants	p. 19
Une maison autonome en énergie sur le causse de Floirac	pp. 20-21
Les astuces de Geneviève et les recettes d'Annie	pp. 22-23
AASF	pp. 24-25
Floirac en Quercy, le livre	p. 26
Renseignements utiles	p. 27
Petites annonces	p. 28
Le deuxième tour, vu par HBM	p. 29
Blagues, comptines et annonces	pp. 30-31
La page des enfants	p. 32

Pour tout renseignement, contactez Dominique Kandel
domikandel@gmail.com



LE MOT DU MAIRE

A l'heure où le printemps est là, et c'est tant mieux, intéressons-nous à l'actualité municipale, toujours chargée. Vous l'avez constaté, la mairie elle-même est en travaux.

Cela faisait déjà quelque temps que cela se tramait puisque le programme de réhabilitation de l'ancienne mairie, dont beaucoup encore se souviennent, avec ce petit bureau unique en entresol et donc mal éclairé, ressemblant plus à une cave qu'à autre chose, ce projet donc remonte maintenant à la mandature précédente.

Par la suite, le conseil municipal a pu lister un certain nombre de problèmes complémentaires et a donc souhaité réaliser une opération beaucoup plus générale, l'appel à subventions étant toujours plus efficace dans ce cas-là. Si, dans un premier temps, en accord avec le conseil général, il s'agissait d'aménager, au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment, un relais « *Espace Naturel Sensible* » destiné à accueillir les visiteurs et autres randonneurs venant découvrir notre village et ses abords, il est vite apparu nécessaire de voir plus large.

En effet, notre place de la mairie quelque peu tristounette et surtout entourée de bâtiments en grande partie fermés tout le long de l'année, justifiait d'y réaliser une zone plus ouverte. Donc, avec le relais, il fallait pouvoir mettre à la disposition de nos visiteurs un coin repos avec toilettes aux normes, ce qui était loin d'être le cas, ainsi qu'un accès à l'eau potable, voire un espace pique-nique.

Réunir les gens est un choix, leur laisser un bon souvenir en est un autre et c'est un point sur lequel nous n'étions pas forcément très bons. Dans cet espace charnière situé à

l'angle des deux bâtiments, il a également été décidé de solutionner le problème de « l'accessibilité », la loi obligeant les collectivités à rendre accessibles à tous, public comme personnel, tous les lieux ouverts aux visiteurs.

Pour nous, la difficulté était grande, car, outre l'accès à la mairie elle-même, à la salle du conseil, à la poste, aux étages avec la bibliothèque municipale, la salle de sport aussi bien que les futurs bureaux de l'étage de l'ancienne mairie, tous ces lieux-là devaient être rendus accessibles ou bien abandonnés.

Il a donc été décidé la construction d'un escalier « en dur » pour remplacer celui en bois de la mairie, et surtout la mise en place d'un élévateur destiné à desservir ces quatre niveaux différents, un palier unique reliant le pas de porte de la salle de réunion du conseil à la poste. Cela peut paraître surréaliste à beaucoup mais il s'agit d'une simple application de la loi, heureusement pour nous, encore fortement subventionnée au moment du montage financier de l'opération. Cela permettra aux futurs handicapés en puissance que nous sommes de pouvoir accéder tout au long de notre longue existence à la salle de ping-pong et à la bibliothèque toujours tenue de main de maître par Zaza.

Enfin, il est apparu évident que réaliser de tels travaux tout en délaissant l'aménagement actuel de la mairie, avec des bureaux mal disposés, mal chauffés, exigus et ayant besoin d'un sérieux rafraîchissement, semblait regrettable. Le programme a donc été complété par un sérieux « lifting » du rez-de-chaussée de la mairie afin de véritablement constituer un espace d'accueil du public, et par le réamé-

nagement de la partie réservée aux élus ayant souvent à gérer des affaires de caractère privé.

Bref, vous le voyez, c'est donc un programme relativement étoffé, dont les chiffres vous ont déjà été présentés dans un numéro précédent, qui se met en place doucement. Le dérangement sur la place, avec la présence de l'indispensable cabane de chantier et de la clôture de protection risque de durer encore quelque temps. Cela continuera à engendrer un certain nombre de contraintes tant au niveau du stationnement que de l'organisation des diverses activités de la période estivale.

Dans un premier temps, c'est le déroulement des élections présidentielles qui a rendu l'accès au bureau de vote un peu délicat. Ce sera aussi le cas pour les élections législatives. Il y a également de gros soucis pour la mise en place de la fête du pain, la place disponible n'étant actuellement plus suffisante pour le montage d'un barnum, aussi les organisateurs de cette fête ont préféré renoncer cette année. De même, le bon déroulement des deux mariages prévus cet été risque d'être légèrement affecté par ces travaux.

Mais sachez qu'il était difficile de faire autrement et que le résultat attendu vaut bien ces quelques dérangements passagers. Retrouver une place du village rendue plus accueillante et des bâtiments plus fonctionnels et accessibles à tous sont un passage obligé pour vos élus qui essaient d'œuvrer pour le bien public et dans l'intérêt général. Alors, merci pour votre patience et à bientôt pour une prochaine « inauguration »

■ FRÉDÉRIC BONNET-MADIN



EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2011

Adoption du compte rendu de la dernière séance.

Monsieur le Maire propose que soit rajouté à l'ordre du jour l'adhésion au service de Médecine Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Adoptée à l'unanimité.

En préambule, Sylvie DEGRUTERE souhaite porter à l'attention du Conseil Municipal le coût élevé pour les familles des cours de l'école de musique de Martel (350€ par an par adhérent et par discipline) alors que la communauté de communes verse déjà une subvention.

■ 1- Informations concernant le PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Présentation par R.DAUBET :

Le PCS est un outil de gestion de crise qui doit à la fois recenser de manière exhaustive tous les risques que peut encourir notre commune mais également prévoir les moyens d'alerte les mieux adaptés. La rédaction du PCS arrive enfin à son terme. Remerciements à A.BARROUILHET pour son aide et au SYMAGE. Un arrêté municipal reste à prendre pour établir formellement ce PCS.

■ 2-Délibération avenant dématérialisation des marchés publics de la Convention Service Internet

Présentation par M. LIBANTE :

Cette formalité permet de rendre également accessible les appels d'offres sur internet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

■ 3-Délibération modificatrice éclairage public

Présentation par F. BONNET-MADIN :

Il s'agit de modifier la ligne budgétaire qui avait été attribuée au renouvellement de lampadaires pour un montant

de 5000€ TTC. Cinq lampadaires ont finalement été remplacés et un nouveau a été mis en place au Ban de Gaubert. Une rallonge budgétaire de 2561€ a été nécessaire pour mener à bien ces travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

■ 4-Délibération modificatrice pour amortissement budget principal

Présentation par F. BONNET-MADIN :

Il s'agit de modifier la ligne budgétaire « amortissement » du budget principal. Le montant passe de 8800 à 8917€. Délibération adoptée à l'unanimité.

■ 5-Dossier réhabilitation et restructuration d'un bâtiment communal en relais Espace Naturel Sensible

Présentation par R.DAUBET :

La phase des études techniques concernant la réhabilitation de la vieille mairie, le réaménagement de la mairie actuelle et l'accessibilité des handicapés à tous les étages de ces bâtiments, étant enfin terminée, le MAPA (Marché A Procédure Adaptée) a été mis en ligne le 29 août 2011. La date limite de remise des offres étant le lundi 17 octobre 2011 à 12h00. La commission d'ouverture des plis se réunira ce même jour à 14h00.

■ 6-Achat défibrillateur

Présentation par A.BARROUILHET :

Suite à la décision du Conseil Municipal d'équiper la commune d'un défibrillateur, deux entreprises ont répondu à une demande de devis :

La société Cardiosecours pour un montant de 2002,10€ TTC et la société Défibril, pour un montant de 2057,12€ TTC.

Les prestations étant extrêmement proches (même défibrillateur de marque Philips, garantie 5 ans), le choix du

Conseil Municipal se porte, à l'unanimité, sur le devis de la société Défibril car la signalétique est plus complète.

Une alimentation électrique pour le défibrillateur étant nécessaire, un devis d'un montant de 334€ TTC est accepté.

Il sera installé sur la place de la mairie, à droite de l'entrée du Cantou, à l'abri des intempéries. Une formation sera effectuée par la société Défibril. Le Conseil Municipal souhaite également se rapprocher des pompiers de Martel pour proposer une formation plus poussée sur les premiers secours à des volontaires de la commune.

■ 7-Validation charte au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Présentation par A. BARROUILHET :

La charte CNAS a pour objectif de mettre en place l'action sociale en faveur des agents communaux, de désigner les délégués et le correspondant chargés de faire le lien entre la collectivité territoriale et le CNAS.

Autorité territoriale : le Maire

Correspondant du CNAS : A. BARROUILHET,

Délégué des élus : A.BOUAT,

Délégué des agents : J.PIVAUDRAN

■ 8-Adhésion au service de Médecine Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot

Le service de Médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot propose d'adhérer au service Médecine professionnelle à compter du 01 janvier 2012.

Le Conseil Municipal accepte d'y adhérer et d'inscrire les crédits au budget 2012.

Délibération adoptée à l'unanimité.

■ Questions diverses

• Note GEDRE (Gestion Equilibrée et Durable de la Ressource en Eau) : M. LIBANTE informe le Conseil Municipal que, suite au renouvellement prochain de la concession

de l'ensemble des barrages de la Dordogne, une consultation sous forme de questionnaire est disponible à la mairie. Cette consultation permettra de mettre en évidence les attentes des riverains de la Dordogne vis-à-vis des barrages.

• Achat d'une tronçonneuse pour notre agent technique : Ch. BIBERSON propose l'achat d'une machine polyvalente professionnelle de type élagueuse pour un montant de 359€ TTC. Achat accepté à l'unanimité.

• Renouvellement de l'aspirateur de la mairie : A. BOUAT se charge de l'achat.

• Point sur nos contrats d'assurance bâtiments.

• R. DAUBET propose que le Conseil Municipal réfléchisse aux services que propose l'association du Rionet, à savoir, la possibilité de bénéficier d'un service de transports à coût symbolique pour les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion, mais également la possibilité de bénéficier éventuellement d'une permanence régulière à la mairie, comme cela se fait à Montvalent et Cressensac. A.BOUAT se charge de voir si une permanence à Floirac serait envisageable.

• Le Maire fait part au Conseil de la lettre d'une administration de la commune.

• Suite à l'achat du véhicule de service utilisé principalement par notre agent technique, A.BARROUILHET propose de choisir une sérigraphie sur les côtés du véhicule (montant 106€). Le choix du Conseil Municipal s'est porté sur la première sérigraphie proposée.

• S. DEGRUTERE souhaite comprendre à quoi correspond la « facture périscolaire » dont les élèves du primaire ont dû s'acquitter à Vayrac. F. BONNET-MADIN posera la question à la communauté de communes concernée.

• Repas du Conseil Municipal pour le départ à la retraite de Monsieur Abdès FIYOUK, la date est fixée au lundi 10 octobre.

• R. DAUBET souhaite porter à l'attention du Conseil Municipal la surcharge de travail à laquelle est de plus en plus confrontée notre secrétaire et propose de réfléchir à l'éventualité d'augmenter sa durée hebdomadaire de travail.

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2011

ORDRE DU JOUR :

Adoption du compte rendu de la dernière séance.

■ **1-Délibération Réhabilitation et restructuration d'un bâtiment communal en relais espace sensible – Attribution des lots**

Présentation par R.DAUBET :

Suite à l'appel d'offres, vingt six entreprises y ont participé.

Le Maire précise que sur 10 lots 7 lots pourront être choisis et que 3 lots sont restés sans aucune réponse. Après vérification des offres, le Maire et la commission des marchés publics ont décidé de retenir les entreprises ci-après :

• **Lot n°1 Gros œuvre – Démolitions : Engélibert Rénovation Construction** (Mayrinac-lentour) - montant HT : **47.636,05€**.

• **Lot n°2 Charpente & Couverture** : aucune réponse.

• **Lot n°3 Menuiserie extérieure & Serrurerie : Sarl Lavergne** (Sarlat-la-Caneda) -montant HT : **17.796,64€**.

• **Lot n°4 Menuiserie bois : Menuiserie BOUAT Pascal** (Vayrac) - montant HT : **10.000,08€**.

• **Lot n°5 Plâtrerie : PARRIEL Jean-Noël** (82 Puy-la-roque) - montant HT : **10.203,38€**.

• **Lot n°6 Sols souples** : aucune réponse.

• **Lot n°7 Carrelage – Faïence** : aucune réponse.

• **Lot n°8 Elévateur : ETNA SUD OUEST** (La Rochelle) - montant HT : **19.445,50€**.

• **Lot n°9 Plomberie Sanitaire : GRINCOURT Jean-Claude** (Biars sur Cère) - montant HT : **4.666,91€**.

• **Lot n°10 Electricité : Avenir Electrique de Limoges** (Limoges) - montant HT : **19.703,18€**.

Montant total HT du marché : **129.451,74€**.

Les lots n°2, n°6 et n°7 étant déclarés infructueux, ils seront traités par la procédure négociée.

Un lot peinture va être rajouté et intégré à un nouveau marché public en procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le 4e de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur proposition du Maire :

• approuve la décision de la commission des marchés publics,

• autorise le Maire à signer ce marché,

• décide que le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement pour ce marché public, ainsi que tous les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité.

■ **2-Délibération Elaboration de la note GEDRE Gestion Equilibrée et Durable de la Ressource en Eau**

Présentation par R. DAUBET :

La note GEDRE fait la synthèse de l'écoute des attentes des acteurs de l'eau, concernés par la gestion des ouvrages concédés, à l'égard de la future concession hydroélectrique de la Haute Dordogne.

Pour une plus grande information toute personne peut consulter le site internet à l'adresse suivante :

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/>

Le Maire rappelle la démarche engagée par le préfet de région concernant la consultation des collectivités et acteurs de l'eau sur le renouvellement des concessions hydroélectriques de la Haute Dordogne (dit note « GEDRE »). Elle se présente sous la forme d'un questionnaire à renvoyer à la DREAL Limousin avant le 31 décembre prochain.

La commune étant concernée par cette démarche, et conformément au calendrier de consultation, répond à ce questionnaire et souhaite rappeler à travers une délibération les thèmes à prendre en compte lors du renouvellement des concessions hydroélectriques.

Après discussion, le Conseil Municipal :

• approuve le questionnaire tel qu'il a été rempli et la position commune portée par le SYMAGE et les autres collectivités du Nord du Lot,

• émet à l'unanimité un avis favorable à la démarche engagée par l'Etat concernant la consultation sur le renouvellement des concessions hydroélectriques de la Haute Dordogne.

Délibération adoptée à l'unanimité.

■ **3-Délibération Consultation sur le projet de périmètre du SAGE Dordogne amont, des sources à Limeuil (24)**

Présentation par M. LIBANTE

M. LIBANTE rappelle qu'EPIDOR, Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne, élabore un « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » couvrant le bassin de la Dordogne en amont de Limeuil (24).

La Commune étant concernée par ce périmètre, et conformément à la procédure de création d'un SAGE, EPIDOR consulte la Commune pour un avis sur la définition du périmètre du SAGE projeté.

M. LIBANTE se rendra à une réunion organisée par EPIDOR pour de plus amples renseignements.

La délibération est reportée.

■ **4-Délibération Taxe d'aménagement**

Présentation par F. BONNET-MADIN

La taxe locale d'équipement n'étant pas instaurée à Floirac, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas alourdir les charges des ménages et décident de ne pas instaurer cette taxe sur les constructions nouvelles, les travaux d'aménagement et autres.

Décision adoptée à l'unanimité.

■ **5-Délibération adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2010**

Présentation par F.BONNET-MADIN du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2010.

Délibération adoptée à l'unanimité.

■ **6-Délibération tarif 2012 de la redevance Eau et Assainissement**

Présentation par M.LIBANTE

A. BARROUILHET demande que le Conseil Municipal travaille sur des tranches urgentes à réaliser.

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas alourdir les charges des ménages et décident de ne pas revaloriser la redevance Eau et Assainissement pour l'année 2012. Délibération adoptée à l'unanimité.

■ **Questions diverses**

• A.BARROUILHET propose une formation premiers secours avec les pompiers de Martel. Des membres du conseil se désignent ainsi que la secrétaire. D'autre part il indique qu'il serait souhaitable que des habitants de la commune y participent.

• P.GERFAULT propose que des exemplaires des livres de Monsieur CARRIERE soient mis à la disposition du public en mairie.

• Le défibrillateur sera bientôt installé dans l'escalier qui mène au cantou.

• La somme de 100€ est accordée pour un voyage scolaire d'un enfant de Floirac.

• Ch. BIBERSON propose l'achat de 9 cyprès de 1,25m pour le nouveau cimetière pour une somme de 343€. Adopté.

• L'association Le Rionet propose un transport pour les habitants pour se rendre à Vayrac ou Martel. La commune attribuerait une subvention de 250€ et l'administré achèterait un ticket pour 2 et une carte d'assurance pour 12. R. DAUBET qui a présenté cette demande, explique que pour des habitants qui auraient du mal à se déplacer il s'agit d'une aide non négligeable. C'est une aide à la personne qui mérite d'être examinée. Les personnes qui sont intéressées peuvent se rapprocher de la mairie.

• R. DAUBET souhaite de nouveau porter à l'attention du Conseil la surcharge de travail à laquelle est de plus en plus confrontée notre secrétaire et propose de réfléchir à l'éventualité d'augmenter sa durée hebdomadaire de travail. Il pourrait être envisagé de passer de 18h à 24h par semaine ou de 18h à 28h. Une commission est créée pour étudier ce problème, Le Maire en tant que président et MM DAUBET, BARROUILHET, GERFAULT en tant que membres.

• Monsieur De Venduvre présent pendant le conseil formule ses inquiétudes sur la vitesse excessive des véhicules qui traversent notre commune, message pour tous !!!

• Il rappelle les problèmes d'évacuation d'eau lors de fortes pluies, ainsi que la responsabilité liée à la présence de nid de frelons asiatiques.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2012

Adoption des comptes-rendus de séance du 07/11/11 et du 14/12/11. Suite à une demande, il est rajouté deux points à l'ordre du jour :

- délibération commission suivie de chantier de la réhabilitation et restructuration d'un bâtiment communal en relais ENS,
- délibération sur le périmètre ENS.

ORDRE DU JOUR :

■ 1-Délibération PAPI présentée par R. DAUBET

Le PAPI ou « Plan d'Aménagement de Prévention des Inondations » est un plan quinquennal présenté par le SYMAGE et subventionné par l'Etat. Le SYMAGE souhaite que les Conseils Municipaux concernés valident le PAPI pour formaliser l'implication de la commune dans ce plan. Adopté à l'unanimité.

■ 2-Consultations négociées pour la réhabilitation et la restructuration d'un bâtiment communal en relais ENS présentée par le Maire

La commission de consultation présente le résultat des dernières consultations et propose de retenir :

- Lot n°6, sols souples: Ets GRASSO pour un tarif de 4048^{€HT}
 - Lot n°7, carrelage : Ets ERC pour un tarif de 5054.92^{€HT}
 - Lot n°2, charpente: Ets ERC pour un montant de 5924.69^{€HT}
- Adopté à l'unanimité.

■ 3-Contrat aidé présenté par M. LIBANTE

L'embauche d'un nouveau cantonnier à temps partiel dans le cadre légal du « contrat aidé » permettrait à la mairie d'être subventionnée à hauteur de 70% du salaire et de bénéficier de l'exonération de certaines charges patronales. Dans le cas des besoins de la commune (contrat de 24 à 26 heures par semaine) le coût annuel représenterait 4500 à 5000[€]/ an. La proposition d'embauche d'un cantonnier sur

une durée de 12 mois et pour un recrutement au 1er mars 2012 est adoptée à l'unanimité.

■ 4-Motion pour la fusion des Communautés de Commune présenté par le Maire

Sur ce sujet, l'amendement voté en conseil communautaire de Martel demande au CDCI de Cahors de permettre la fusion avec les Com.Com. de Souillac-Rocamadour, du Pays de Martel et du Haut Quercy-Dordogne, en respectant le périmètre des collectivités actuelles. La Com.Com. de Martel argumentant en précisant que cet élargissement permettrait d'améliorer les performances économiques, touristiques, culturelles... La commune de Floirac est donc sollicitée pour définir son soutien à cet amendement. Amendement adopté à l'unanimité.

■ 5-Rapport d'expertise DDT sur AEP 2010 présenté par le Maire

Recommandations d'améliorations :

- recherche d'une ressource alternative en cas de problèmes sur le captage actuel,
- sécuriser l'accès au puits par un caillebotis,
- améliorer l'accès du réservoir de RUL, avec mise en place d'une télésurveillance et une sonde de niveau,
- prévoir une chloration à CANDARE,
- mise en place d'un système anti-intrusion dans les ouvrages,
- télégestion des compteurs de sectorisation.

■ 6-Commission suivi chantier mairie

Membres de la commission : F. BONNET-MADIN, P. GERFAULT, R. DAUBET, C. BIBERSON, A. BARROUILHET. Adopté à l'unanimité.

■ 7-Périmètre ENS présenté par R. DAUBET

Suite à la demande du Conseil Général d'acter un périmètre

ENS pour la Couasne de Floirac, le Conseil Municipal de Floirac, à la majorité (une abstention) a délibéré comme suit :

- compte tenu des enjeux identifiés, des risques d'interférence avec l'activité agricole et les usages privés ou publics, qui doivent être préservés parce qu'ils font partie de l'attractivité de la commune, le périmètre ENS, concernant la maîtrise foncière, sera limité aux secteurs où le Conseil Général bénéficie déjà d'une emprise importante (les Vidisnières, l'Île, le Moulin Grand, les Nouals). Plus particulièrement, le Conseil Municipal ne souhaite pas voir s'étendre ce périmètre aux secteurs de Foussac et du ruisseau de Caillon, de même qu'il privilégie les solutions négociées avec les propriétaires et exploitants du site, de préférence à l'usage d'un droit de préemption.

■ 8-Questions diverses

• **Coupe de bois sur le terrain communal de Pouzals :** A.BARROUILHET propose la possibilité de faire exploiter la totalité des peupliers par l'entreprise FOGARIZZU pour un montant de 1196^{€TTC}.

• **Demande d'aide de la chambre des métiers du Lot** pour la formation d'un jeune de Floirac. Montant de la demande : 80[€]. Adopté à l'unanimité.

• **Demande de la Société de Chasse de Floirac** de bénéficier à titre gratuit d'un bâtiment communal au lieu-dit Pouzals. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité mais sous conditions la mise à disposition de cette salle.

• **Nuisance des pigeons :** F. BONNET-MADIN

En adhérant à la PIL (Association des Piégeurs du Lot) pour 25[€]/an, la mairie pourra légalement piéger les pigeons nuisant aux habitations. Il est proposé d'acheter 2 cages pour piéger les volatiles. Adopté à l'unanimité.

• **Festival du conte :** A. BARROUILHET informe le Conseil Municipal que la « journée contée » organisée par

l'association ARCADE en collaboration avec l'AASF aura lieu le dimanche 15 avril 2012. Le Festival du conte s'arrêtera donc une journée à Floirac. Il sera prévu au programme une visite historique du village, suivi d'une promenade menée par des conteurs professionnels ainsi qu'un groupe de musique manouche. Cette journée fera l'objet d'une publication dans « Pays d'art et d'histoire ».



La rainette verte

Hyla arborea, la rainette verte, est une espèce d'amphibiens de la famille des Hylidés.



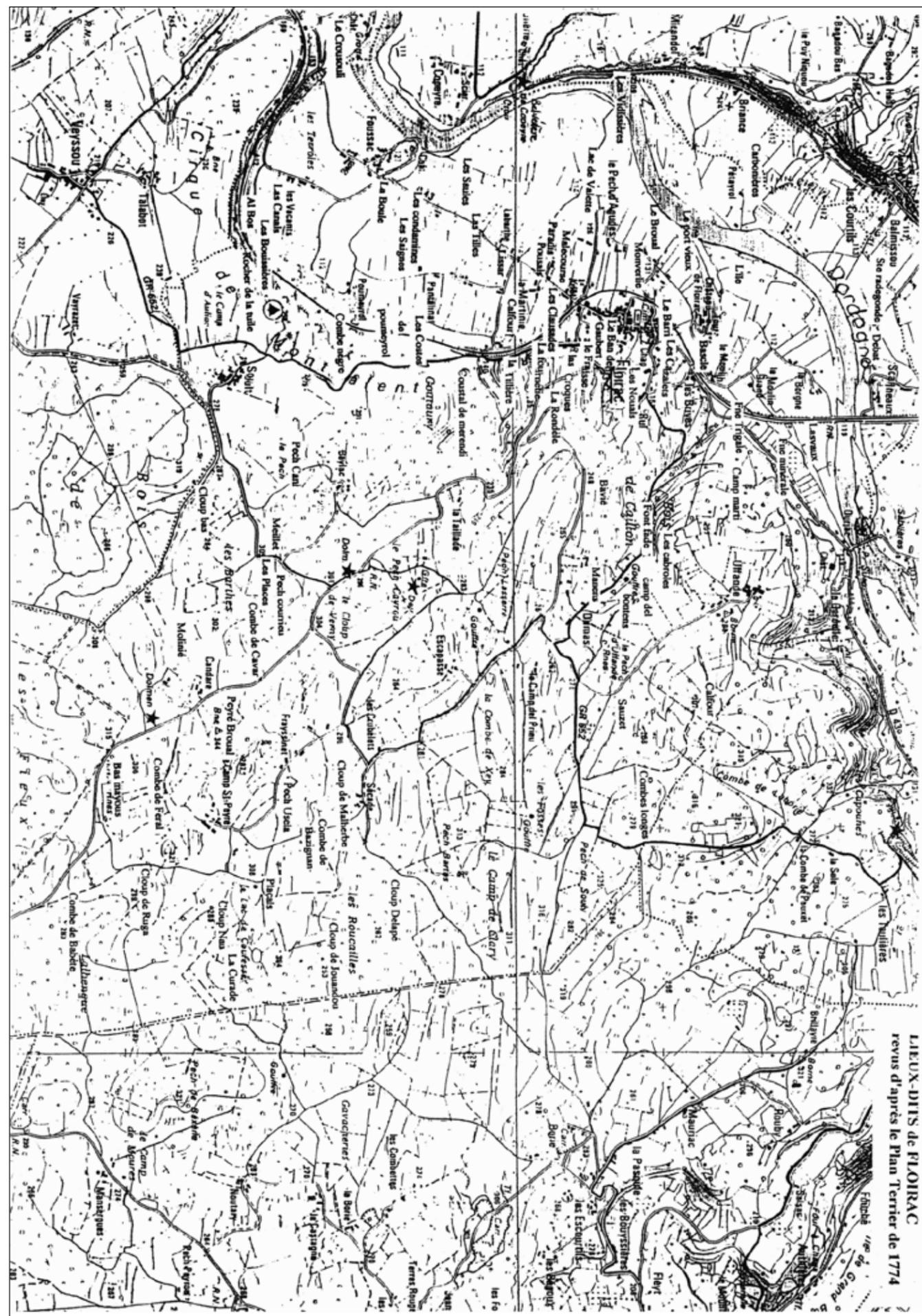
LES LIEUX-DITS DE FLOIRAC

Fontaine de Manen.

L'étude des noms de lieux-dits ou « toponymie » permet de mieux comprendre comment s'est créé un terroir comme celui de Floirac. En effet, les lieux portent la trace de la langue dans laquelle ils ont été nommés. Les déformations que les noms subissent au fil du temps, c'est-à-dire leur évolution phonétique obéissent à des règles très précises que les linguistes sont à même de décrypter. On peut ainsi retrouver les différentes strates de peuplement (celtique et préceltique, gallo-romaine, médiévale...) et dater les principales périodes au cours desquelles s'est effectuée la mise en valeur d'un terroir. Si les noms de lieux habités restent

assez stables au cours du temps, il n'en va pas de même des autres lieux-dits qui s'effacent parfois des mémoires et des cadastres.

Le Plan Terrier de Floirac, établi en 1774, nous en restitue quelques-uns, les Casalets par exemple, entre la Chapelle et Rul, la Fournétie près de la Rondèle, ou encore Monverlie entre Pech d'Agude et la voie ferrée. Ce même Plan Terrier permet de constater aussi les permanences depuis le XVIII^e siècle de la plupart des désignations toponymiques locales et leur ancienneté.



LIEUX-DITS DE FLOIRAC revus d'après le Plan Terrier de 1774



L'étude des noms de lieux montre enfin que ceux-ci se déplacent parfois et que chaque confection de cadastre en fait disparaître un certain nombre. Du coup ceux qui subsistent ont tendance à prendre de plus en plus d'ampleur.

■ **LES LIEUX-DITS DU CAUSSE**

Sur le plan terrier de 1774 le causse n'apparaît avec un parcellaire qu'autour des zones habitées : Beulat, Pech Cayrou, Uffande et la vallée de Caillon, Frayssinet, Candare, Camp St Peyré, Soult, Camp Marti. Les zones plus éloignées et tous les secteurs peu cultivables sont appelées « *fraus* » (= friche, lande, zone inculte), ce terme désignant des espaces de libre parcours pour les animaux, ouverts à tous les habitants qui pouvaient aussi y couper du bois. Après la Révolution ces *fraus* deviennent des communaux qui feront l'objet de disputes interminables entre ceux qui souhaitent qu'ils soient partagés (les plus humbles, en gros, car ils estiment que les bourgeois les accaparent) et ceux qui souhaitent conserver les choses en l'état. Ce n'est qu'en 1857 que, finalement, ce partage eut lieu. Cela conduisit à la délimitation d'un nouveau parcellaire et à une floraison de murs en pierres sèches ainsi qu'à la création de nouveaux chemins communaux dits chemins de service (publics, à ne pas confondre avec servitudes) pour desservir ces nouvelles parcelles. Beaucoup d'entre elles furent dévolues à la vigne quand le sol était assez profond. Pour peu de temps car le phylloxéra y mit fin quelques décennies plus tard. Mais cela permit aux truffiers de s'implanter.

Si le causse est peu habité et peu cultivé en dehors des combes (fonds de vallées sèches) et des cloups (ou dolines) et reste surtout voué au pastoralisme, il a cependant été occupé très tôt comme en témoignent les nombreux dolmens et tumuli qui le parsèment. Le causse a été également parcouru par des voies, très anciennement. On y retrouve la trace de voies romaines reliant la grande route passant à Veyssou (une des voies romaines importantes reliant Cahors à Bourges), à Floirac par Rul (dont un secteur correspond au « chemin large » de Pech Lasserre). La liaison vers Carennac empruntait une portion du GR 652 vers le Pech de Souly. Ces sections de 6 mètres de large (telles que la voie romaine au Pech Lasserre ou le chemin de Floirac à Carennac dans certains secteurs), parfois abandonnées ou reprises dans des chemins actuels sont encore repérables même si souvent elles ont

été rétrécies par des empiètements. Il n'est pas rare, en effet, que certains murets soient ainsi implantés sur le chemin. On constate aussi que ces itinéraires sont jalonnés de dolmens et tumuli, preuve que ces cheminements reprennent parfois des chemins plus anciens, tracés dès le Néolithique.

Voici d'après le plan terrier de 1774 les lieux-dits que nous avons recensés :

- **Bavié** : ce lieu, aujourd'hui disparu des cadastres et des mémoires, est situé à gauche du chemin conduisant à Manen, au-dessus de Rul et de Caillon. Pas d'origine évidente mais on peut penser qu'il se réfère à *via* signifiant la voie, et *bassum* = en bas, soit en latin médiéval « le chemin d'en bas ». Or ce chemin qui longe le Pech Lasserre est situé au pied du pech et se substitua au vieux chemin qui, lui, suivait la ligne de crête et qui d'ailleurs existe toujours sur la quasi-totalité de son itinéraire de Rul à Camp St Peyre. Ce vieux chemin fut sans doute très important car il est jalonné de points d'eau : le lac de Manen, la source des Crubelets, le lac de Coufesse. Plus tardif, le chemin d'en bas, en revanche, a l'avantage d'être plat et carrossable.
- **Beulat (1774), Beulac, Baylac** (carte IGN actuelle) : - la forme « *baylac* » évoque la « *bayla* » ou « *baillie* » désignant le lieu où résidait le bayle ou bailli, sorte de régisseur chargé de recouvrer les redevances sur un territoire déterminé. Cependant la situation de ces lieux assez isolés n'incline pas vers cette hypothèse et cette forme de Baylac n'est pas attestée anciennement dans des textes, à notre connaissance. Enfin, la prononciation occitane « bé-ou-lat » ne paraît pas compatible avec la forme « baylac », graphie qui semble donc à écarter. - la forme Beulat sans prononciation de la lettre finale « a » ou « t » attestée dans les documents rencontrés aurait-elle un lien avec la présence du « lac », source maçonnée et aménagée dont l'eau était réputée bonne à boire ? Ce toponyme pour l'instant demeure énigmatique.
- **Borie de Féral (ou Combe de Féral)** : le mot « *borie* » issu du latin *bovaria* (l'étable à bœufs) désigne en langue d'oc une métairie et il est suivi du nom de son propriétaire.

- **Cabroles ou Cabronnes** : désigne un lieu sec, rocheux, parfois en abrupts, où l'on menait sans doute paître les chèvres.

- **Caillon** : n'est pas un toponyme exclusivement local. On le trouve aussi sur un ruisseau de Prudhomat et dans différentes régions de France. Il serait issu d'une base pré-indo-européenne KAR- ou KAL - (d'où le mot caillou par exemple, ou le gallois *cail* = testicule ; « cause » vient aussi de la même racine), qui désignait la pierre. Ce mot suppose un suffixe *-onem* ayant donné la finale « on » à rapprocher du pré-celtique « *onna* » = eau). Caillon pourrait signifier « l'eau coulant sur le rocher » ou « l'eau produisant du rocher ». Cette référence à la pierre et à l'eau pourrait avoir un lien avec les dépôts calcaires de travertin (appelé localement tuf) de ce ruisseau pétrifiant.

- **Les Camps** : ce toponyme camp est issu du latin *campus* désignant un terrain cultivé. Rare dans la plaine (cf. *Camp del Vinhal*) il est relativement fréquent dans le causse où les terrains cultivables sont suffisamment peu nombreux pour être expressément désignés et nommés. Ils correspondent en général à des combes ou à des petites plaines karstiques, les fonds de dolines ayant leur propre désignation :

- Camp est souvent suivi du nom du propriétaire : **camp de Clary**, **camp Marti** (même origine que la Martinie ?), **Camp del Prieu** (ayant appartenu au prieur de Floirac) ;
- le **Camp del Bontemps** est appelé ainsi par référence à sa situation en versant sud, d'adret, bien exposé donc dans la vallée de Caillon ;

- le **camp d'Auliac** ou **d'Ouliac** (Olhac en 1450) près de Soult semble désigner un lieu où se trouvait un atelier de potier à l'époque gallo-romaine (*olla* = le pot en latin), des débris de poterie retrouvés sur le site attestant cette hypothèse.

- le **camp des Rastouls** : situé au sommet de la côte, à gauche du chemin menant à Manen (vers Bavié déjà cité) est le camp des chaumes, le « rastoul » désignant l'état du champ après la moisson.

- **Camp St Peyre** : peut évoquer une possession ecclésiastique ou un patronyme commençant par Saint ou issu d'une déformation phonétique ; mais on peut aussi mettre le nom du lieu en relation avec le nom du pech qui le domine « *Peyré Broual* » qui désigne un bois pierreux. Plus précisément se trouve à Camp St Peyre un important pierrier qui

pourrait être à l'origine du nom des deux lieux-dits. Le saint serait-il alors une simple facétie, à rapprocher du lac voisin de « Coufesse » (= confession) ?

- **Candare** : probable agglutination de *camp* et *are* qui désigne en occitan un terrain sec, aride. Ce serait donc un champ aride.

- **Cloups** : ce terme désigne, en Quercy, les dolines, cuvettes circulaires caractéristiques du relief karstique (lié aux phénomènes dus à la dissolution du calcaire), cuvettes à fond plat tapissé d'argile rouge fertile et de bords abrupts en général boisés. Ce toponyme est souvent suivi du nom du propriétaire : cloup de Verny, de Jouandou, de Barthou, de Malherbe, Delapé, de Ruga. Ce mode de désignation traduit un défrichement tardif, postérieur à la fin du Moyen-Age. Cela apparaît d'ailleurs parfois dans l'appellation même : cloup Nau (= cloup neuf) à Camp St Peyre. Plus rarement le cloup est suivi d'un adjectif qui le caractérise : cloup bas (près du Bois de Turenne).

- **Combe** : terme désignant un fond de vallée sèche, caractéristique aussi du relief karstique et offrant aussi des sols cultivables, très recherchés, constitués d'argile rouge et de cailloutis calcaires. Comme pour les cloups, les combes sont souvent suivies du nom du propriétaire : combe de Féral, de Babète, de Cavar, de Xey (ou de Geyt). Les Combes Longes, à la limite de Mézels, se réfèrent en revanche à leur longueur et Combe Nègre, près de Soult, tient probablement son nom de sa mauvaise exposition. Là encore une mise en valeur tardive est probable.

- **Coutron** : signification et origine inconnues.

- **Les Crubelets** : le terme, venu très probablement de l'occitan *cruvèl*, le crible, pourrait désigner un lieu où l'on vannait.

- **La Curade** : près de Camp St Peyre. Toponyme fréquent dans la région (St Sozy, Condat, Martel) sous cette forme. Ce terme vient de l'occitan *Curar* = émonder, nettoyer, vider et désigne un lieu de défrichement ou d'essartage.

- **Dumas** : situé dans la partie amont de la vallée de Caillon, du latin *mansus*, c'est le mas, nom donné à une exploitation



Lac de Manen.

agricole au Haut Moyen-Age (antérieur à l'an Mille). Très fréquent aussi comme patronyme Dumas, Delmas...

- **Escapasse** : présente une agglutination de l'article Las à Capas ou Cabas (existe à Gramat sous la forme les Escabasses). Vient de l'occitan *cabassa*, signifiant arbre étêté, ébranché. Ce toponyme s'applique à un lieu où l'on émondait les arbres pour la nourriture du bétail (les frênes étaient particulièrement prisés).

- **Fonfade** : l'une des sources de la vallée de Caillon, c'est la fontaine de la Fée (*fada*).

- **Les Fieux** : ce toponyme vient de fief, terme bas-latin d'origine germanique *feudum*. Il désigne un bien concédé par un seigneur à un vassal en échange de services (financiers et militaires). Il est à la base du système féodal.

- **Gauteyret** : c'est le domaine de *Gauthier*, nom propre d'origine germanique, fréquent à partir du X^e siècle. Ce terme signe un habitat intercalaire sans doute contemporain des grands défrichements médiévaux (X^{ème} - XIII^{ème}) correspondant à une période de forte croissance démographique et d'un optimum climatique favorable à l'agriculture. Ce toponyme se retrouve à Cuzance (La Gautrie) et près de Sarlat (Les Gautheries) mais la présence d'un article dénote une appellation probablement plus tardive.

- **Lalbenque (ou l'Albenque)** : mot d'origine pré-gauloise, issu de *Alpa* = pâturage de montagne, qui a donné Alpes, alpage ou des formes voisines (Alba d'où Albi). Le terme est ici associé à un suffixe pré-gaulois *-ink* qui indique un établissement rural important.

- **Les lacs** : ce terme désigne en occitan une étendue d'eau qui peut n'être qu'une flaque. Les lacs du causse sont de même nature que les lacs de St Namphaise dans la Braunhie, ou les lavognes sur les Grands Causses. Il s'agit d'abreuvoirs creusés de main d'homme dans des lieux jugés propices, où l'on peut rassembler des eaux qui suintent des strates calcaires. Parfois, la présence d'une source est encore plus favorable. Il est à noter que ces « lacs » sont toujours situés au bord des chemins, et donc accessibles à tous. En août 1792 (d'après les minutes du notaire Léon Lajugie) la municipalité fait payer des dédommagements à ceux qui, profitant des troubles révolutionnaires, ont empiété sur les terrains communaux. Parmi eux, Jean Joseph Lescure de Soult est imposé de 65 livres pour des empiètements sur le communal de Candare et l'acte précise que « le lac ou fontaine doit rester dans le chemin ». C'est dire l'importance qui était accordée à l'accès public des points d'eau.

Parmi les plus connus on peut citer :

- le lac de Coufesse situé à un carrefour de chemins et l'un des plus grands de la commune
- le lac de Beulat déjà cité
- La fontaine de Frayssinet
- le lac de Manen (Escapasse en 1774)
- le point d'eau des Crubelets
- le lac de Soult
- le point d'eau de la Borie de Féral

- **Les fosses** : correspondent à des cloups de forme allongée, dus à la coalescence de plusieurs dolines.

- **Manens (1774), Manen** : il s'agit là d'un lieu-dit vagabond. En 1774, Manens est situé dans la vallée de Caillon en amont des sources, à gauche du chemin en montant sur le causse, dans le vallon affluent des Cabronnes. Le lieu est donc bien exposé, proche des sources et des combes cultivables du fond de la vallée de Caillon. Aujourd'hui Manen désigne le secteur qui fut le siège de la propriété Lafeuille qui, en 1774, s'appelait Escapasse au sud du chemin (le plan terrier indique précisément le lac d'Escapasse) et recouvre aussi au nord du chemin le secteur dit Camp del Prieu (actuelles maisons Mouget et Brenot). L'explication de ce déplacement s'explique probablement par le fait que Jean Darche, dit de Manens en 1774, possédait des terres à Escapasse où il a pu s'établir et trans-



Pancarte de Manen.

féer ainsi le lieu-dit en même temps que son domicile. L'origine du nom est à rechercher dans le terme « manse » issu du latin *manere* = demeurer, habiter qui a donné aussi *mas*, *mazet* etc.). A l'époque carolingienne (VIII^{ème} - IX^{ème} siècle) le domaine qui est parfois l'héritier de la villa gallo-romaine comporte une partie en exploitation directe appelée la réserve (la plus fertile et la plus proche du siège du domaine) exploitée par la main d'œuvre du domaine, libre ou servile, et le reste est divisé en tenures ou manses confiés en exploitation à une famille. Tel devait être le cas de la vallée de Caillon.

- **Bas Mayous** : désigne une importante dépression, au sud de Lalbenque. Mayous = major = grand, désignerait une grande dépression, ce qui est le cas.

- **Les pechs** : Le mot pech, issu du latin *podium* désigne une hauteur, a évolué différemment suivant les régions : *puy*, *puig*, *peuch* (en Limousin notamment). Pech est ensuite suivi d'un terme qui indique une particularité du modelé ou de la végétation qui le couvre. On a ainsi :

- Pech Bartas, couvert de broussailles (même origine que La Barthe)

- Pech Cani, escarpé (de *canis* en occitan ?)

- Pech Cayrou qui présente un sommet plat cultivable et devait avoir nécessité un épierrement d'où les tas de pierres formant un ou des cayrous

- Pech Lasserre (de l'occitan *serra* : hauteur étroite et allongée) désigne le sommet de l'interfluve entre le vallon des Tillières - Beulat et la vallée de Caillon

- Pech Uscla (de *usclata*, en occitan, brûlé). Incendie ou brûlage contrôlé pour entretenir un pâturage ?

- **Pech Courrieu** : sans doute le nom d'un propriétaire ; il a existé un curé Courrieu à Floirac au XVII^e siècle

- **Peyré Broual** : correspond au plus haut sommet de la commune (344 m) où se trouve le château d'eau du causse. A peut-être constitué une limite bornée du couvent des Fieux. Le terme évoque un endroit pierreux et boisé. Cf. *Camp St Peyré* pour le pierrier ; broual déjà rencontré dans la vallée fait référence à un terme gaulois « *brogilo* » désignant un petit bois.

- **Les Places, les Plaçals** : le mot indique des espaces plats et cultivés sur le causse.

Sauzet : vient de *sause* qui en occitan désigne toutes les variétés de saules arborescents. La présence de points d'eau dans les fonds de cloups de ce secteur explique que cet arbre ait pu y pousser et que sa rareté sur le causse ait pu en faire un repère.

- **Les Roucailles** : secteur présentant de nombreux blocs ou pointements rocheux

- **Sécade** : on pense évidemment à la sécheresse (*seca-da*, en occitan). Serait-ce un lieu particulièrement sec ? Comme en toponymie il faut se méfier des évidences, nous nous garderons d'affirmer que c'est la bonne explication.

- **Soult, Souls** (1774) pourrait désigner une terre dégagée de toute servitude, libre de droits si le mot vient bien du latin *solutus* = libre. Les *soluta praedia* étaient chez les latins des terres libres.

- **La Taillade** (nom attesté en 1453 sous le nom de Pierre Taillade) désigne une entaille dans le rocher.

- **Uffande ou Iffande** est le résultat de l'agglutination de l'article *lu* ou *li* et de *fondo* du latin *fundus* qui désignait un établissement agricole à l'époque gallo-romaine. La présence d'un tel établissement est confortée par les fragments de tegulae et de poteries gallo-romaines retrouvées dans ce secteur.

Suite au prochain numéro.

■ MICHEL ET ANNE MARIE DAUBET

Gare au frelon ASIATIQUE !

La bestiole (*Vespa velutina*) et ses congénères gagnent du terrain et elle est maintenant signalée dans notre voisin-



nage. Deux nids ont été détruits sur la commune en 2011. Elle est très dangereuse par ses piqûres, individuellement et en essaim, pour les enfants comme pour les adultes, et elle menace sérieusement la survie de l'abeille indigène (*Apis mellifica*) dont elle nourrit ses enfants. Pour s'en défendre, on peut la piéger et il faut impérativement prévenir la mairie en cas de découverte de nid. Pour informations sur les pièges, les appâts, les méthodes de destruction et leurs spécialistes, contactez le « référent frelon » de la commune : Alexandre Barrouilhet.



Guiton et sa vessie-de-loup !



Mamans-Enfants

Au nom des mamans-enfants, je tiens à remercier le club de couture pour son investissement qui a permis la réalisation de beaux costumes pour déguiser nos petits à l'occasion du carnaval de Floirac ! Merci aussi à tous les bénévoles qui ont fait de cet après-midi un moment joyeux et gourmand ! Au mois d'avril a eu lieu une chasse au trésor à travers le village et, aux beaux jours, il sera proposé un pique-nique. ■ CARINE DAUBET

UNE MAISON AUTONOME EN ÉNERGIE sur le causse de Floirac

Dans ces temps d'énergie chère et renchérissante et de contraintes environnementales croissantes, il est intéressant de savoir que M. Martineau a construit et équipé pour lui-même et sa famille (6 personnes), sur le causse, sur la base d'une maison ancienne en pierre, agrandie et rénovée, une habitation totalement autonome quant à ses besoins en énergie (ce qui d'ailleurs était une condition mise à l'obtention de son permis de construire, du fait de l'éloignement des raccordements possibles au réseau électrique).

Au titre de la rénovation, l'isolation de la maison ancienne a été revue - isolation du sol et de la toiture par du liège en granulés, et des murs par un enduit intérieur en argile - lin - et un agrandissement a été effectué en lui accolant une dépendance construite en bois à la façon des maisons traditionnelles canadiennes ou des isbas, constituant un espace pour la cuisine, la salle d'eau et une partie du séjour. Les murs de l'extension sont une superposition de poutres (trons de pins écorcés) assemblées par une gouttière inférieure avec isolation du joint entre les poutres avec de la laine de mouton (voir photos). L'isolation du toit est en liège sous forme de granulés (20 cm) sur panneaux d'aggloméré et pare-pluie en bois de 20 cm également. Des chambres sont aménagées au premier étage de la maison ancienne avec, au rez-de-chaussée, un séjour avec cantou fonctionnel. L'ensemble fournit 110 m² habitables sur une cave de bonne taille.

Les particularités énergétiques : le chauffage est assuré pour l'ensemble de la maison par un unique poêle-cuisinière situé dans le séjour, et par convection, vers les pièces à l'étage par un escalier et quelques bouches en parois et au plafond. L'alimentation en est faite au bois à raison d'une consommation annuelle de l'ordre de 7 stères, de novembre à mars. La cuisinière est dotée d'un système de recyclage - rebrûlage des gaz primaires qui en élimine une part des

polluants. Hors période d'hiver, la cuisine se fait sur une cuisinière à gaz (GPL).

La production d'eau chaude est assurée par un chauffe-eau aérosolaire de 250 litres, fournissant l'eau à 45°-70° en toutes saisons grâce à un système de capteur extérieur de calories, solaires, de l'air, du vent ou de la pluie et d'un circuit avec fluide caloporteur. Un appoint électrique est néanmoins prévu.

La maison est autonome en électricité depuis 2008 grâce à un ensemble de panneaux solaires, couplé à des batteries et à un onduleur, qui fournit 5 kW en 220 volts (photo). Cet



Poutres en troncs de pins écorcés.

ensemble est orientable et mobile. A noter que les appareils électroménagers utilisés sont tous à basse consommation. Sur la base de l'existence d'un vent suffisant et quasi permanent sur le plateau, M. Martineau envisage d'adjoindre à ses panneaux une éolienne de 2 à 3 kW. Différents modèles, à axe vertical ou horizontal, sont en cours d'évaluation.

Les avantages environnementaux de l'installation sont indiscutables et liés à une utilisation de sources d'énergie



Panneaux solaires.

toutes renouvelables. Le coût du raccordement électrique et celui de l'ensemble des panneaux solaires sont importants mais la rentabilité de l'installation par rapport au raccordement au réseau est réelle.

Quelques chiffres

- Chauffe eau aéro-solaire : 5500€ hors crédit d'impôt
- Cuisinière- poêle : 5000€
- Coût du stère de bois : 50 à 60€

Pour comparaison avec des solutions classiques, je peux témoigner de ce qui suit :

- pour une maison ancienne, sensiblement plus grande, habitée par 2 personnes en quasi-permanence et 4 à 8 en saison d'été (220 m² habitables avec 125 m² de cave-bucheries-garages et 125 m² de grenier (isolé)), la facture d'électricité sur la base des cinq dernières années s'élève à 65€ par mois (éclairage, électroménager et eau chaude) mais on peut s'attendre à ce que le coût de l'électricité augmente de façon significative dans les années qui viennent ; la facture de chauffage (chauffage central classique, chaudière âgée de plus de vingt ans, au fuel) se monte à 200€/mois sur la même période et on peut également s'attendre à ce

qu'elle augmente douloureusement. Sur ces bases, tout en reconnaissant qu'un système de panneaux/éolienne était la seule solution possible sur le causse et qu'elle est respectueuse de l'environnement, même en envisageant une augmentation constante du coût de l'électricité dans les années qui viennent, la rentabilité de l'utilisation de panneaux est difficile à établir sauf dans une hypothèse de très long terme et d'absolue fiabilité du matériel installé. Pour la production d'eau chaude, la rentabilité de l'installation aérosolaire est difficile à établir mais s'améliorera à proportion du renchérissement de l'électricité. En revanche, pour le chauffage, tant pour l'investissement initial du poêle (à comparer aux quelques 12 radiateurs, cuve à fuel, chaudière et tuyaute-



Cuisinière-poêle à bois.

ries idoines et frais d'entretien périodiques et un appoint occasionnel de chauffage au bois de l'exemple précédent), le coût pour la maison du causse est dans un rapport de 1 à 6 et le différentiel devrait s'accroître à l'avenir. Là, il n'y a pas « photon »... ■ J.C. KANDEL en collaboration avec Stéphane Martineau

Pour tout renseignement complémentaire : C/o Stéphane Martineau à Floirac.

LES ASTUCES DE GENEVIÈVE

■ LES TAUPES

Il semblerait que ces charmantes bestioles détestent l'huile de ricin. Araser la taupinière et vider un peu cette huile dans la galerie. Inutile de reboucher.

■ LES PUCERONS

Pour éliminer rapidement, vaporiser la plante envahie avec un mélange de $\frac{3}{4}$ d'eau et $\frac{1}{4}$ de produit à vaisselle.



■ DE BELLES FLEURS

Les géraniums deviendront superbes et fleuriront en abondance si vous ajoutez une cuillère à soupe de lait par litre d'eau d'arrosage.

■ AIL ET OIGNONS

Pour les empêcher de germer, brûler la racine.

■ UNE BOUILLOTE ÉCOLO

Bientôt les cerises !! Conserver les noyaux, bien les laver et bien les sécher. Les mettre dans une enveloppe en tissu que vous aurez cousue des quatre côtés, laissant juste la place d'y glisser un entonnoir fait avec une bouteille en plastique coupée en deux (facile pour mettre les noyaux). Une fois l'enveloppe remplie, fermer l'ouverture de quelques points. Pour l'utilisation, chauffer votre « nouvelle bouillotte » quelques instants au micro-onde avant de s'en servir.

■ CD RÉUTILISÉS

Vos vieux CD reprendront du service au jardin pour éloigner les oiseaux gourmands. Posés à plat dans le carré de fraises, ils sont très efficaces (hélas, aucun effet sur les limaces !!!).

■ DECOLLER UN TIMBRE

Le placer quelques minutes entre deux éponges humides.

■ YAOURTS

Il n'est pas rare qu'un enfant fasse des éclaboussures en ouvrant un pot de yaourt. Vous pouvez éviter cela en faisant un trou dans le couvercle avant de l'ouvrir. ■

LES RECETTES D'ANNIE Sucré et salé.

■ FLAN À L'ASPERGE VERTE ET À LA CIBOULETTE

Pour 4 personnes

- 500 g d'asperges vertes • 1 piment de Cayenne frais
- 4 œufs • 40 g de parmesan râpé • 1 botte de basilic
- 2 cuill. à soupe de ciboulette hachée • 2 cuill. à soupe d'huile d'olive • Sel et poivre du moulin



Lavez les asperges, épluchez-les et coupez-les en morceaux de 2 à 3 cm. Lavez le piment, épépinez-le et hachez-le finement. Dans une poêle, chauffez l'huile d'olive et laissez mijoter les asperges et le piment à feu doux pendant environ 10 minutes, en remuant de temps en temps. Gardez de côté dans la poêle. Dans un bol, battez les œufs. Ajoutez le parmesan et le basilic lavé et haché. Salez et poivrez. Versez les œufs sur les asperges, remuez et remettez la poêle sur le feu. Faites cuire 3 à 4 minutes, jusqu'à ce que le mélange croûte sur le dessus, mais reste baveux à l'intérieur. Pour servir, coupez en rectangles et garnissez de ciboulette.

Extr. Légumes en fête, n° 51, Le Figaro ■

■ MOUSSE DE FROMAGE FRAIS AUX AMANDES

Pour 4 personnes

- 200 g de fromage frais à tartiner • 200 g d'amandes mondées • 50 g de fraises bien mûres • 300 g de crème fraîche liquide • 2 blancs d'œufs • 3 feuilles de gélatine • 100 g de sucre • Pétales de fleurs comestibles pour le décor

Mixez finement les amandes. Lavez et équeutez les fraises, puis mixez-les également. Fouettez les deux tiers de la crème fraîche avec la moitié du sucre. Mélangez soigneusement avec le fromage frais, les amandes et les fraises. Faites ramollir la gélatine dans un bol d'eau froide, puis mettez-la à fondre au bain-marie avec quatre cuillerées à soupe d'eau. Ajoutez-la à la préparation. Montez les blancs d'œufs en neige avec le reste du sucre puis incorporez-les très délicatement. Fouettez le reste de crème. Remplissez des coupes de mousse de fromage frais, surmontez de crème fouettée et décorez avec les pétales de fleurs.

Extr. Tendances gourmandes, n° 26, Le Figaro ■



QUELQUES NOUVELLES DE L'AASF

L'hiver et le printemps ont encore été bien animés. En effet, l'AASF a organisé ou a participé à l'organisation de plusieurs animations :

- **Le carnaval** du 25 février. Les bénévoles du club de couture avaient préparé de magnifiques costumes, en particulier pour les enfants mais les autres participants n'étaient pas en reste ! Un bon goûter est venu clôturer ce bel après-midi.
- **Une ballade contée** était organisée le 15 avril en coopération avec l'association Arcade. Un conteur et un guide conférencier ont animé cette journée.
- **Deux soirées à thèmes** ont eu lieu au « Pourquoi-Pas » : Le 23 février, Madame Moser-Gautrand, conservateur du musée de Brive, nous a raconté, non sans humour, les péripéties de son voyage en Chine pour convoyer la statue d'un buste de la Vierge Marie. Le 29 mars, M. Bernard Blum, ingénieur chimiste, est venu nous faire une conférence fort intéressante sur les pesticides et leurs alternatives.

- **Trois journées de débroussaillage** ont permis de dégager entièrement le magnifique chemin rural dit «de



Le carnaval de Floirac

Lalbenque». Nous avons également commencé à restaurer un mur de fondation du chemin des Nouals.

Pour sa troisième édition, **le vide-greniers a eu lieu le dimanche 13 mai** et a réuni un grand nombre d'exposants.

Un **concert de l'ensemble jazz de Martel** est également prévu le 25 mai dans le Cantou.

Une **exposition sur les outils anciens du cochon** aura lieu à la chapelle cet été, du 14 juillet au 15 août. Un concours des plus belles photos de Floirac y sera associé. Enfin, **le nouveau livre de Michel Carrière sur Floirac au 18^{ème} siècle** est disponible chez Anne-Marie Daubet.

Comme vous pouvez le constater, ce programme exceptionnellement chargé montre la vitalité de l'association de notre village. ■ AASF



- **Deux autres soirées sont prévues**, l'une en mai (M. Claude Rémy nous présentera des lectures poétiques) et l'autre en juin (concert de clarinette par la formation du Dr Rémi Perron).



Débroussaillage du chemin dit de Lalbenque.

Depuis plusieurs années déjà, l'AASF s'est investie, entre autres activités, dans le débroussaillage des chemins communaux sur la commune de Floirac.

Si randonneurs et promeneurs du dimanche peuvent à loisir poser leurs pas sur ces chemins c'est grâce, en particulier, à un groupe de bénévoles qui, depuis des années, répondent présent.

L'hiver est là, tout s'engourdit et l'appel du cantou est souvent plus sonore que celui de l'ouvrage au grand air frais. Pourtant dimanche 15 janvier, ils étaient douze à poursuivre celui entrepris au cours des quatre séances précédentes. Il s'agit du débroussaillage du chemin dit de Lalbenque qui, après une cinquième séance, reliera la route de Miers au niveau du dolmen de Peyrebru à celle allant de Miers à Carennac. Une distance d'environ 700 mètres sera ainsi livrée aux marcheurs.

Sous la houlette de notre président, Charles Biberson,

avec beaucoup de bonne humeur et d'énergie, épines - vignettes, églantiers, ronces et autres végétaux du causse ont cédé sous les cisailles, tronçonneuses, débroussailleuses, fourches et râteaux.

Le soleil, de la partie, nous a permis de faire honneur aux plats concoctés par les cuisinières du jour et de savourer l'espace dégagé. Songeurs, entre deux exclamations de bien-être, nous pensions aux troupeaux qui ont dû emprunter ces passages ou aux charrettes allant ou revenant des champs. Un bond dans le passé que chaque muret, chaque enclos nous rappellent immanquablement, éveillant admiration et/ou nostalgie.

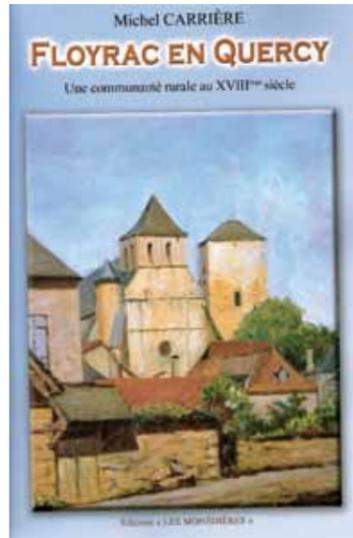
Le soir venu, quelque peu fatigués, nous sommes repartis, nous félicitant du travail accompli et de la réussite de la journée, attendant déjà la date de prochaines retrouvailles au service de notre patrimoine.

■ ALIX LE FORESTIER DE VENDEUVRE

MICHEL CARRIÈRE

FLOIRAC EN QUERCY

Une communauté rurale au XVIII^e siècle



FLOYRAC en QUERCY
Une communauté rurale au XVIII^e siècle
 Editions des Monédières
 (362 pages, format A4)

les préoccupations de la bourgeoisie y sont illustrées par le très intéressant Journal de Pierre Vicary. Et puis, moment exceptionnel, on y revit la Révolution vue depuis Floirac. La trilogie que Michel Carrière vient ainsi compléter constitue pour notre modeste bourgade une somme rare et précieuse de connaissances historiques. Une chance pour notre communauté villageoise, un matériau de qualité pour les historiens de cette période.

Bon de commande

Prix de l'ouvrage **25 euros** (+ frais de port éventuels)
 Disponible fin février 2012.

NOM :
 Prénom :
 Adresse :

 N° de téléphone :

Nombre d'exemplaires souhaités :
 Montant : 25 x ... =

Chèque à joindre à l'ordre de l' A.A.S.F.

Bon de commande à adresser ou remettre accompagné du règlement à :
Michel et Anne Marie DAUBET
La Martinie
46600 FLOIRAC

Les ouvrages commandés pourront être retirés à cette adresse ■ AASF

RENSEIGNEMENTS UTILES A L'USAGE DES RESIDENTS DE FLOIRAC (LOT - 46600)

<p>LA POSTE tel : 05 65 32 43 30 Toutes opérations Du mardi au vendredi de 14h à 16h15 Levée du courrier : 12h du lundi au vendredi (pas de levée du courrier, le samedi)</p> <p>NUMEROS D'URGENCE 15 : SAMU 17 : Gendarmerie, 18 : Sapeurs Pompiers 112 : Appel Européen d'Urgence Médicale</p> <p>EGLISE SAINT GEORGES Ouverte sur demande (voir affichage sur la porte) Culte catholique : Messe une fois par mois le samedi soir à 18h</p>	<p>MAIRIE tel : 05 65 32 43 80 Courriel : mairie.floirac.lot@wanadoo.fr Internet : www.floiracnquercy.fr Lundi : de 9h à 12h, Mercredi : de 10h à 12h et Vendredi : de 9h à 16h</p> <p>BIBLIOTHEQUE et Ping Pong (1^{er} étage de la Mairie) Mercredi : de 17h à 18h, Vendredi : de 11h à 12h et Dimanche : de 17h à 19h</p> <p>TERRAIN DE BOULES et AIRE DE JEUX POUR ENFANTS (derrière la mairie) sont mis à la disposition du public</p>	<p>SNCF Gare de St Denis près Martel : tel : 05 65 32 42 08 Pas d'arrêt à Floirac, mais possibilité d'un « taxi TER à la demande » à votre porte, sans frais supplémentaires entre le lieu de départ ou d'arrivée et l'une des gares SNCF les plus proches (St Denis près Martel ou Rocamadour) sous certaines conditions. Appeler : 0800 31 31 31 (appel gratuit depuis un téléphone fixe)</p>
<p>CHAPELLE SAINT ROCH AU BARRY Salle d'exposition : horaires d'ouverture varient en fonction de l'organisation de l'exposition présentée</p>		
<p>MARCHES ET MARCHANDS AMBULANTS Sur la place de la Mairie : Mardi et Vendredi matin (à partir de 10h) : Boucher charcutier traiteur, Laurent Feix : 06 21 11 66 62 (fruits et légumes, fromages et produits frais) : Mr Christian : 06 74 38 90 58 Boulangers (entre 10h et 12h) : Olivier : 05 65 32 46 76 et Bottero : 05 65 37 30 33</p>		
<p>ARTISANS ET COMMERCANTS INSTALLEES SUR LA COMMUNE</p>		
<p>Antiquités, à La Barrière Francis Daubet (05 65 32 53 36) Courriel : francis.daubet@aisatis.net</p>	<p>Conserves, à La Martinie Foies gras, confits et plats cuisinés R. Lachize (05.65.32.13.98) Courriel : regis.lachize@wanadoo.fr Internet : www.laulerie.com</p>	<p>Crêperie Bar à Bières, au Barry Le Pourquoi Pas ? Rachel et Philippe Gerfault (05.65.32.46.79) Courriel : contact@lepourquoipas.fr Internet : www.lepourquoipas.fr</p>
<p>Ebénisterie, Restauration de meubles, Isabelle et Bruno Bolo à Manen Sud (05 65 32 52 14 ou 06 80 51 64 76) courriel : contact@ebenisterie-bolo.com Internet : www.ebenisterie-bolo.com</p>	<p>Electricité Gale, énergies renouvelables, Genesenergie S. Martinie à Candare (05 65 32 44 14 ou 06 20 38 93 72) Courriel : martineau@genesenergie.com Internet : www.genesenergie.com</p>	<p>Esthétique à domicile et en collectivité, à la Martinie Dame Nature : Soins visage et corps 06 83 47 56 26 Courriel : damenature46@gmail.com Internet : www.damenature46.fr</p>
<p>Tapissier, Réparateur de meubles, au Moulin Patricia Julien (05 65 32 57 47 ou 06 28 65 87 74)</p>	<p>Travaux de Peinture, décoration, au Ban de Gaubert H.BM (05 65 32 26 59)</p>	<p>Volailles, légumes et fraises, à Foussac Jacques Bouat (05 65 32 50 97)</p>
<p>SERVICES À LA PERSONNE ET DE PROXIMITE</p>		
<p>Débrillateur : en cas de perte de connaissance, cet appareil de réanimation est mis à la disposition du public. Il est situé à la Mairie (à proximité de l'escalier du Cantou).</p>		
<p>HEBERGEMENT ET GITES</p>		
<p>Mr C. Dumontell (Le Barry) : 05 65 32 43 10</p>	<p>Mr M. Daubet (Le Bourg) : 05 65 32 51 66</p>	<p>Mr J. Meyniel (Soult) : 06 25 62 53 75</p>
<p>Mme C. Daubet (La Martinie) : 05 65 32 51 04</p>	<p>Mr J. Chasseing (Rul) : 05 55 85 40 72</p>	<p>Mr J.-C. Gouhot (Foussac) : 06 80 43 03 79</p>
<p>ASSOCIATIONS LOCALES, COMITE DES FETES et AUTRES ACTIVITES</p>		
<p>Association Animation et Sauvegarde de Floirac (A.A.S.F.) : 05.65.32.15.98</p>	<p>Association la Vieille Mairie : 05.65.32.54.10</p>	<p>Comité des fêtes : 06.81.05.46.76</p>
<p>ORDURES MENAGERES, TRIS SELECTIFS ET STATION D'EPURATION</p>		
<p>Un bac « Récup'verre » destiné à récupérer les emballages (bouteilles, bocaux et pots en verre) est installé dans le quartier de « La Barrière ».</p>	<p>Des bacs de récupérations des déchets Verts (recyclables : papier, carton, métal et plastique) et Marrons (tout le reste) sont disposés dans divers quartiers du village</p>	<p>2 déchetteries installées à Martel et à Vayrac sont destinées à recevoir vos déchets autres que ménagers Tel : 05 65 27 19 42 ou 05 65 32 66 21 Internet : www.syded-lot</p>
<p>La commune est équipée d'une station d'épuration écologique. N'utilisez pas le tout à l'égout pour des produits non recyclables (couches, lingettes, préservatifs, serviettes hygiéniques, tampons périodiques, etc.)</p>		

PETITES ANNONCES



Vide-Grenier



■ VIDE-GRENIERS DE FLOIRAC

Dimanche 13 mai, de 7H à 18H

Réservez les places auprès de Rachel :
au 06 10 99 21 70

3 euros les 2 m



■ LE SITE WEB DE FLOIRAC

Vous recherchez des informations sur Floirac, sa bibliothèque, les commerçants, les randonnées, les commerces, hébergements, archives et photos, etc., tapez :

www.floiracenuquercy.fr

■ CARTES POSTALES DE FLOIRAC

Plus de 200 cartes postales de Floirac et de ses environs ont été numérisées et sont à votre disposition sous forme d'un dossier gravé sur CD moyennant 1 € symbolique qui sera remis à l'AASF.

Sont concernés : le bourg de Floirac et les alentours, Mézels, Saint-Denis, Vayrac, Carennac, Miers, Martel, etc.

Les photos sont répertoriées et numérotées dans un fichier word à votre disposition.

Si vous êtes intéressés, contactez Dominique Kandel :
domikandel@gmail.com

■ UN BEL EXEMPLE DE RÉUSSITE

Claire, sa maman, Guy et Michel ses tontons, sont heureux de vous annoncer que **Marion Granouillac** vient d'obtenir le diplôme de Conseillère en Economie Sociale et Familiale ainsi que le diplôme de Directrice de Centre de Loisirs.

Marion remercie Anne-Marie et Michel Daubet pour l'avoir conseillée à un certain moment de sa scolarité, ainsi que Lili et Jacky Ayrat et Delphine pour l'avoir aidée à la correction de son mémoire.

Noélie et Louis, sa mamie et son papi, peuvent être fiers de la réussite de leur petite-fille.

Claire Granouillac

■ ACCÈS À L'INTERNET À LA BIBLIOTHÈQUE

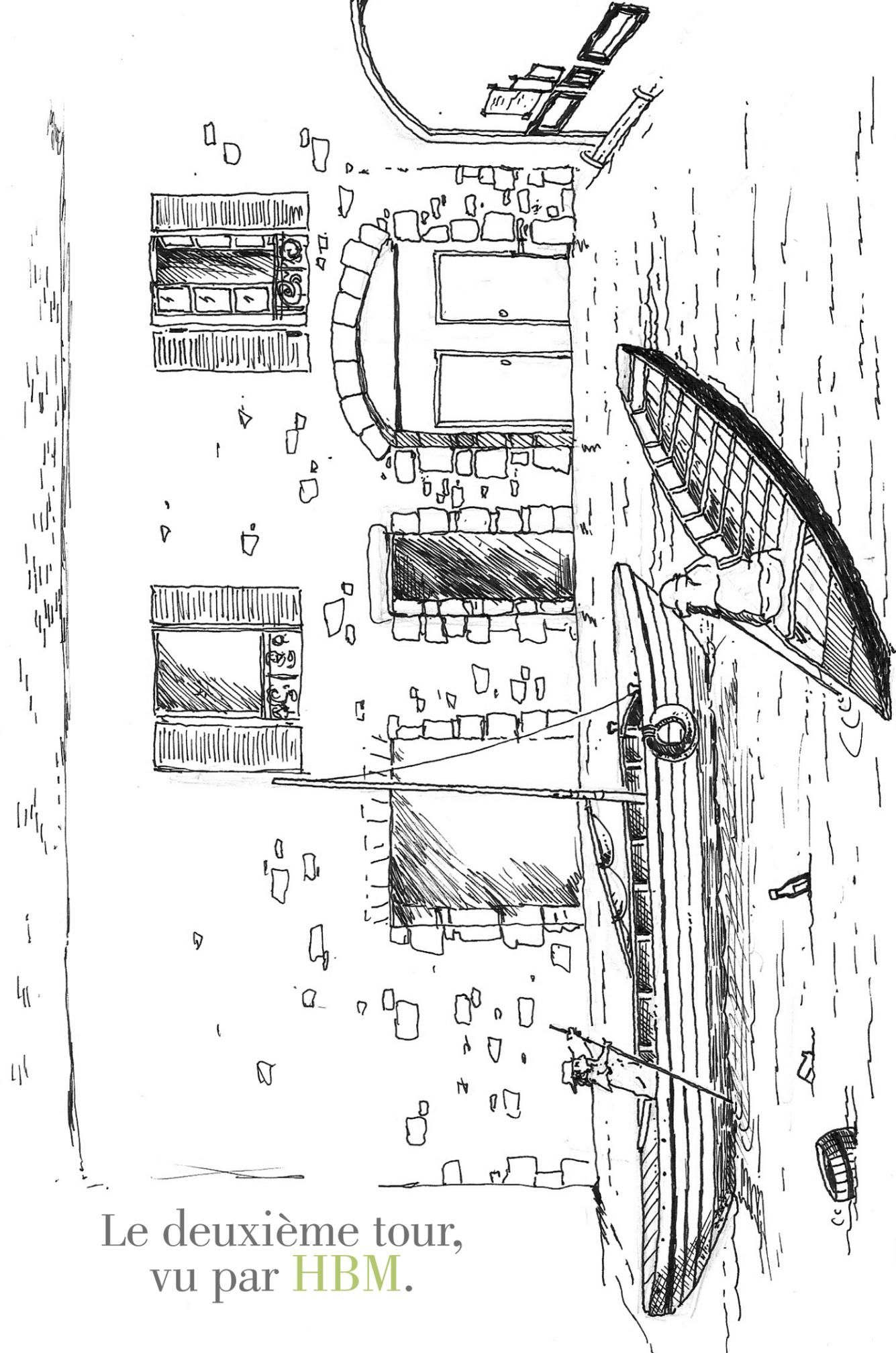
Si vous venez en vacances à Floirac sans votre ordinateur, vous pouvez toujours consulter Internet et donc votre courrier électronique aux heures d'ouverture de la bibliothèque, **Zaza** sera ravie de vous accueillir !

Horaires de la bibliothèque

- Mercredi de 17H à 18H
- Vendredi de 11H à 12H
- Dimanche de 17H à 19H

■ FÊTE DU PAIN ANNULÉE

En raison des travaux sur la place de Floirac, la fête du pain est annulée cette année.



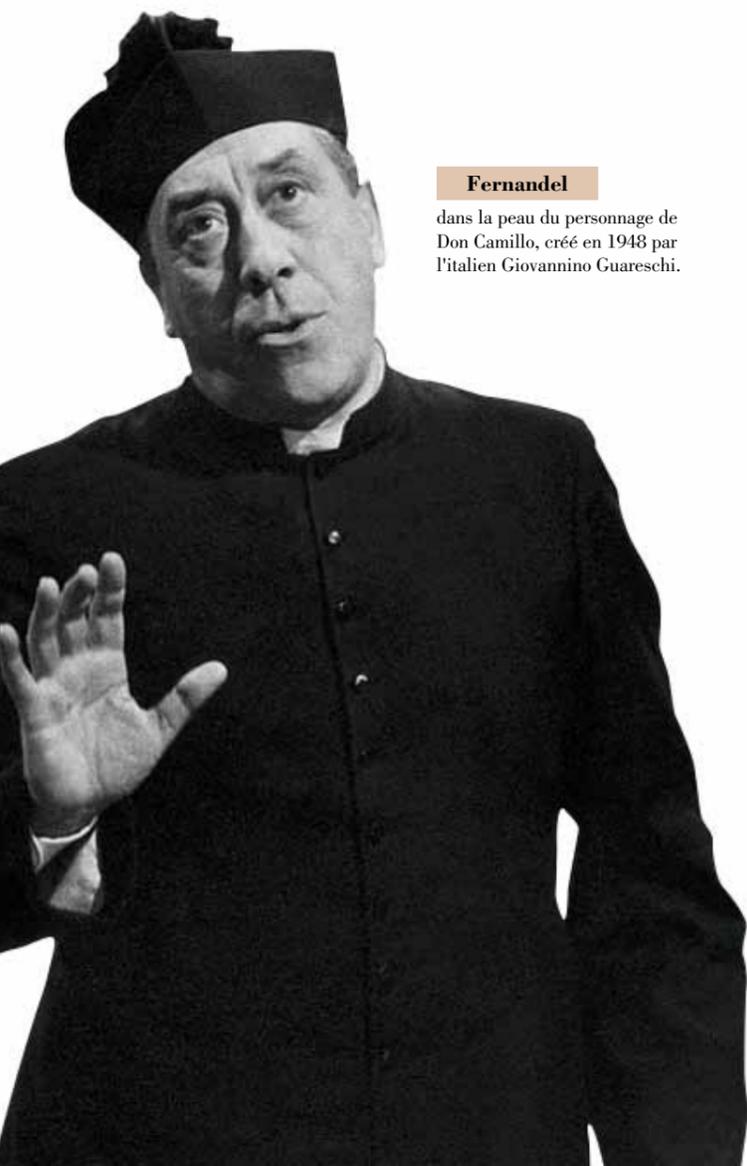
La pluie s'arrête... On n'ira pas voter en barque !

Le deuxième tour, vu par HBM.

LES BLAGUES DE JANINE

■ DERNIERS RAJOUTS À PROPOSER AU LAROUSSE

- **Mozart** : Célèbre compositeur que l'on écoute le plus souvent dans les pizzerias car on sent bien que mozarella.
- **Sudoku** : Qui a le « Sudoku » a le nord en face.
- **Porte-clefs** : Invention très pratique qui permet de perdre toutes ses clefs d'un seul coup au lieu de les perdre une à une.
- **Cellulite** : Couche graisseuse qui enveloppe souvent les femmes mais emballe rarement les hommes.



Fernandel

dans la peau du personnage de Don Camillo, créé en 1948 par l'italien Giovannino Guareschi.

- **Maison Blanche** : Actuellement, Barack noire.
 - **Salon de coiffure** : Seul endroit où les Bleus peuvent espérer une coupe.
 - **Voiture** : Invention ingénieuse permettant de contenir 110 chevaux dans le moteur et 1 âne au volant.
- Parents** : Deux personnes qui t'apprennent à marcher et à parler pour ensuite te dire de t'asseoir et de te taire.
- **Titeuf** : Ce qui sort de la Titepoule.
 - **GPS** : Seule femme que les hommes écoutent pour trouver leur chemin.

■ POURQUOI NE PAS RIRE UN PEU DE TOUT

Un couple avait deux garçons de huit et dix ans, très espiègles. Dans leur petit village, ces enfants avaient fait toutes les coquinerias possibles, aussi, dès que quelque chose arrivait, les résidents les accusaient du méfait. Ils avaient été punis, grondés mais, peine perdue, les sottises continuaient. Un beau jour, les parents excédés décident de demander au curé du village de les discipliner un peu... Ce dernier accepte mais à condition de ne s'adresser qu'à un seul des garnements à la fois. Il convoque donc le plus jeune au presbytère et lui lance tout de suite : « Où est Dieu ? Pas de réponse... Le curé répète : « Tu connais le Bon Dieu ! Où est-il ? » Toujours le silence.

Le curé, exaspéré par ce mutisme, prend alors sa grosse voix autoritaire et repose la question : « **Pour la dernière fois, je te demande où est Dieu ?** »

Le bambin prend alors ses jambes à son cou et fonce vers sa maison. En arrivant il prend son frère par le bras, le tire dans un bosquet et à bout de souffle, lui dit « Là on est très mal barré ! Ils ont perdu le Bon Dieu et pensent encore que c'est nous qui avons fait le coup... »

■ C'EST ENCORE DIVIN

Après avoir rangé les bagages du pape dans la limousine, son chauffeur réalise que ce dernier reste sur le trottoir.

« Excusez-moi votre Sainteté, j'aimerais que vous preniez place sur le siège pour que nous partions ? » Le Pape ne bouge pas. Nouvelle demande, nouveau refus.

« Pour dire la vérité, répond le Pape, au Vatican, on ne me laisse pas conduire, aussi, j'aimerais beaucoup le faire aujourd'hui. »

« Je suis désolé, mais je ne peux pas vous laisser faire cela, je perdrais mon travail et que faire s'il arrive un problème ? » proteste le chauffeur qui ne se sent pas trop dans ses petits souliers...

« Je ferai quelque chose de spécial pour vous » dit le Pape. De guerre lasse, le chauffeur cède et s'assied à l'arrière de la voiture tandis que le pape s'installe au volant. Très vite le chauffeur regrette son laxisme car le souverain pontife roule pied au plancher et frôle le deux cents à l'heure...

« Je vous en supplie, votre Sainteté, ralentissez » implore le chauffeur très inquiet.

Mais le Pape continue jusqu'à ce que les sirènes de police retentissent. Il se range alors sur le bas-côté, baisse sa vitre et salue le policier. Dès qu'il voit à qui il a affaire, le policier retourne à sa moto, ouvre sa radio et appelle son supérieur hiérarchique pour lui dire qu'il a arrêté une limousine roulant à 200 km/h. « Je ne vois pas le problème, bouclez le

conducteur » tempête le chef.

« Je ne pense pas que ce soit possible, c'est quelqu'un de très important »

« Il n'y a pas de raison » hurle le chef.

« Non, je veux dire quelqu'un de réellement très, très important » répète le policier.

« Qui avez-vous coincé, le maire, un sénateur ? »

« Non, beaucoup plus gros chuchote le policier. »

« Le Président ? »

« Non, beaucoup plus gros encore ! »

« Bien, dites-moi qui c'est alors ! »

« Je pense que c'est Dieu lui-même » chuchote le gendarme. »

« Vous vous fichez de moi ??? Qu'est-ce qui vous fait croire que c'est Dieu ? »

« Il a le Pape comme chauffeur » répond le policier.



Hommage à Aragon

Le 2 février, un émouvant hommage au poète Louis Aragon nous a réunis au Cantou.

Eric Pérez, accompagné au piano par Leonardo Montana, a interprété les poèmes mis en musique par Georges Brassens, Léo Ferré ou Jean Ferrat.

Ces chants alternaient avec récitation ou lecture de textes. L'interprétation de ces poèmes intimistes,

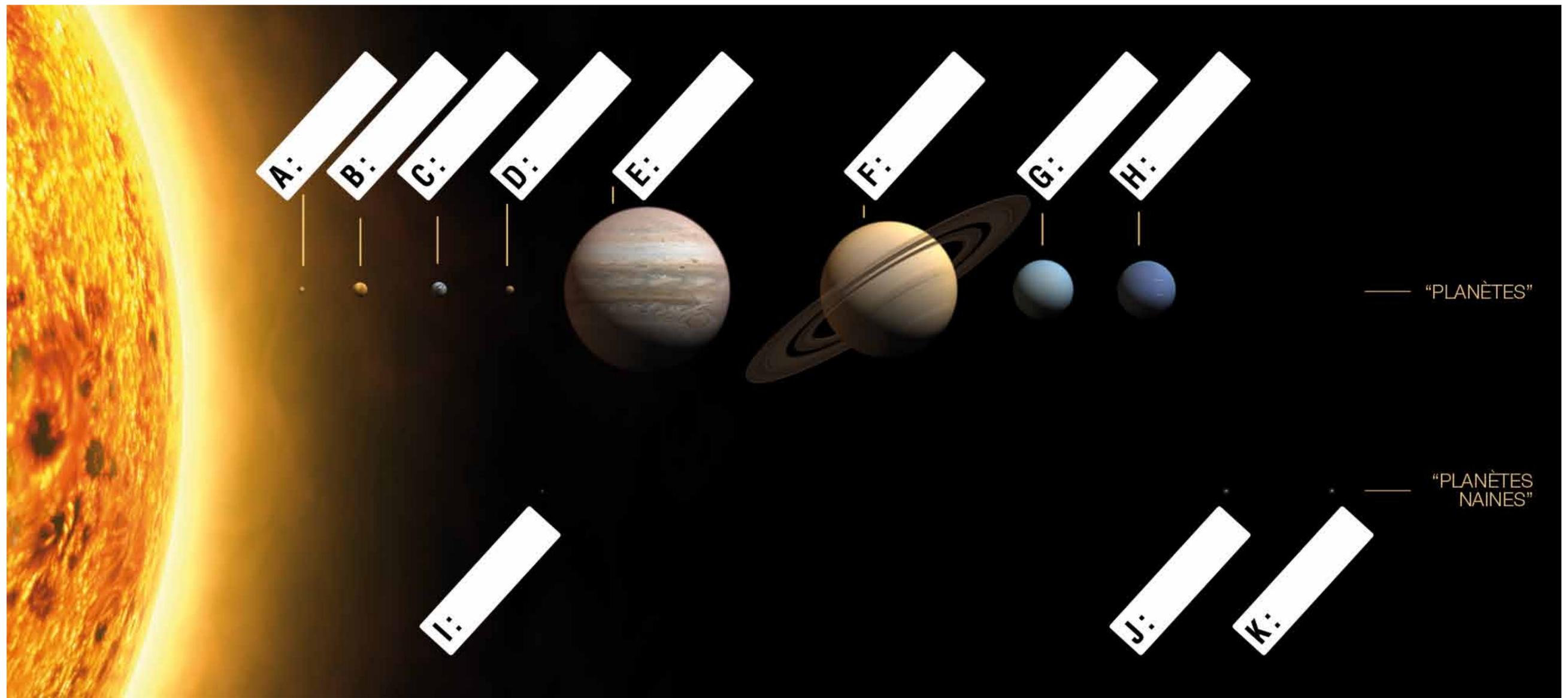
réalisée avec un exceptionnel talent, a tenu sous le charme et l'émotion toute l'assistance. Qu'un tel spectacle ait lieu dans un petit village du fin fond du Quercy réjouit le cœur et l'esprit. Merci aux organisateurs de nous avoir offert ce cadeau de choix.

■ JANINE BAURÈS

LA PAGE DES ENFANTS

Du côté de Floirac - Journal d'information locale n° 59

En attendant le mois d'août, époque au cours de laquelle tous les rêveurs pourront se laisser surprendre par le ballet incessant des étoiles filantes, amuse-toi à écrire le nom de chaque planète de notre système solaire dans les cases correspondantes. Pour cela, tu peux t'aider de la position des planètes par rapport au soleil pour les identifier plus facilement.



RÉPONSES :
Planètes : A : Mercure ; B : Vénus ; C : Terre ; D : Mars ; E : Jupiter ; F : Saturne ; G : Uranus ; H : Neptune
Planètes naines : I : Ceres ; J : Pluton ; K : 2003 UB₃₁₃